



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4260
22 janvier 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE CEYLAN AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de Ceylan un télégramme daté du 22 janvier 1960 l'informant que M. H. O. Wijegoonawardena était nommé représentant suppléant de Ceylan au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
